

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Directrice-générale et secrétaire-trésorière, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec lundi le 4 avril 2016 à 20 heures au 237, 16^{ième} Avenue Ouest, Venise-en-Québec.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure no 2016-01

Nature et effets :

Réduction de la marge latérale de 1,5 mètres à 1 mètre afin de permettre l'agrandissement du bâtiment afin de recouvrir la piscine existante située à 2 mètres de la marge latérale.

Identification du site concerné :

(Lot 5 106 248) 663 Avenue Missisquoi

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Venise-en-Québec ce 4^e jour de mars 2016

Diane Bégin, Directrice-générale et
Secrétaire-trésorière

Je, soussignée, Diane Bégin, Directrice-générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Venise-en-Québec, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 4^e jour de mars 2016 entre 10h00 et 16h00.

Je, soussignée, Directrice-générale et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le faisant publier dans le journal suivant : Le Journal L'Avenir, édition du mercredi 9 mars 2016.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4^e jour de mars 2016.

Diane Bégin, Directrice-générale et
Secrétaire-trésorière